

## Sommaire, Avril 1916

Chronique du Sanctuaire.....	121
Annales du Très Saint Rosaire.....	126
Antienne de Pâques.....	128
Regina Coeli.....	129
La foi de la Sainte Vierge.....	130
Notre Prime.....	133
Témoignage Eclatant.....	134
Cris du Coeur.....	136
Lourdes ou Vichy.....	137
Les Petites Soeurs de la Sainte Famille.....	140
Prières à Jeanne d'Arc.....	142
Chronique Mariale Internationale.....	145
Le Chemin de la Croix.....	149
Actions de Grâces.....	150
Recommandations.....	153
Nos chers défunts.....	155
Bibliographie Mariale.....	157
Livres et Revues.....	158

---

---

### GUIDE DE NOS ABONNÉS.

- 1° Le prix de l'abonnement est de 50 cts par année pour le Canada et de 60 pour les Etats-Unis.
- 2° L'abonnement est payable d'avance. Un avis est adressé aux retardataires, et, après deux mois d'attente, le nom de ceux qui n'ont pas répondu est retranché de nos listes.
- 3° L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.
- 4° Tout abonnement ou réabonnement doit être accompagné de l'adresse " *au grand complet* " de l'envoyeur.
- 5° Le Directeur doit être immédiatement informé de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais oublier de donner l'ancienne adresse.
- 6° Les annales sont expédiées à la fin de chaque mois. Que toute irrégularité dans leur réception soit signalée sans retard au Directeur.
- 7° Nous conseillons fortement de faire enregistrer les lettres qui contiennent des billets de banque.
- 8° Le mode de paiement le moins dispendieux est par *bon de poste*, par *mandat de poste* ou *d'express* ou par *chèque* faits au nom du Directeur des Annales du T. S. Rosaire.
- 9° Le plus sûr est de payer au bureau même des Annales à l'occasion d'un pèlerinage.
- 10° Mais le mode que nous préférons est de nous faire parvenir l'argent par l'entremise d'un zéléteur ou d'une zélatrice.
- 11° Voir, sur la dernière page extérieure les avantages offerts à nos abonnés.
- 12° Toute correspondance intéressant la revue doit être adressée aux

Annales du Très-Saint Rosaire,

Cap-de-la-Madeleine,

Comté de Champlain, P. Q.